



## Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

Mel : cfdt.cheminots.fgtele@wandadoo.fr

Site internet : [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)

**DCI du 09 mai 2008**

**- Déclaration CFDT -**

Monsieur le Directeur,

Dès le 24 octobre 2007, la CFDT Cheminots, reçue par le Ministre du travail, remettait ses observations et propositions d'évolution du projet de cadrage gouvernemental contenu dans le « Document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite » du 10 octobre.

Sur l'harmonisation de la durée de cotisation, la CFDT Cheminots déclarait notamment qu'elle s'opposait à tout nouvel allongement de la durée de cotisations au-delà de 40 ans pour l'ensemble des salariés.

Sur l'indexation des pensions sur les prix, la CFDT Cheminots déclarait qu'elle souhaitait garantir le pouvoir d'achat des retraités en indexant les pensions sur un indice mixte, regroupant les évolutions des prix et des salaires.

Ces propositions étaient portées à la connaissance de l'entreprise dans notre déclaration lors de la table ronde du 21 novembre 2007.

Nous regrettons de n'avoir pas été entendus.

Aujourd'hui, la CFDT cheminots continue d'affirmer qu'il existe d'autres leviers pour le financement de nos retraites que le seul allongement de la durée de cotisations, dès lors qu'une politique salariale et de l'emploi ambitieuse verrait le jour dans notre pays, et que ce financement ne serait plus circonscrit pour l'essentiel au monde du travail.

Pour la CFDT Cheminots, la nécessité de répondre aux besoins de financement dus à l'allongement de l'espérance de vie ne doit pas être synonyme de régression sociale, et l'allongement de la durée de cotisation ne doit pas conduire à dégrader le niveau des pensions. Or la réalité est bien celle-ci avec les nouvelles mesures gouvernementales, puisque peu de salariés arriveront à une carrière complète, donc à une pension complète, dès lors que les jeunes entrent plus tard dans la vie active, qu'une politique d'emploi des seniors n'a pas encore vu le jour, et que la pénibilité au travail n'est pas suffisamment prise en compte.

A ce propos, la CFDT Cheminots vous rappelle sa revendication portée lors de la table ronde du 21 novembre 2007 de bénéficier au titre de l'équité du dispositif retenu pour le service actif de la fonction publique, permettant une bonification d'une année pour dix années de travail pénible. A l'époque, nous étions la seule organisation syndicale porteuse de cette revendication.

Or aujourd'hui, vous nous proposez tout au plus un maximum de 250 jours épargnés pour une carrière complète sur le sous-compte « fin d'activité » d'un compte épargne temps, de plus financé aux trois quarts par l'agent. Quant à la CPA, c'est au maximum la possibilité d'anticiper son départ de 9 mois à condition d'avoir tenu pendant au moins

25 ans un poste à pénibilité, de plus avec une rémunération amputée. Pour la CFDT Cheminots, c'est insuffisant.

Concernant l'évolution du coût de la vie, la CFDT Cheminots constate une augmentation de 0,9 % de l'indice des prix sur les trois premiers mois de l'année, avec un doublement en mars 2008 par rapport à mars 2007 ; les mois d'avril et de mai étant traditionnellement des mois de Hausse (avril 2007 : 0,5 % ; mai 2007 : 0,4 %), nous devrions vraisemblablement atteindre le seuil de 1,5 % d'inflation à fin avril 2008. Forts de ce constat, la CFDT Cheminots vous demande d'anticiper l'ouverture des négociations salariales afin de garantir le pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités.

La CFDT Cheminots vous demande d'entendre les mécontentements et les fortes inquiétudes des cheminots et d'apporter des réponses rapides à leurs attentes.

La délégation CFDT